

## RAPPORT DE LA COMMISSION

**Préavis municipal no 5/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public de la Commune de Villars-Ste-Croix**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 4 septembre 2023 à 19h30, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :

- M. Georges Cherix, Syndic
- Mme Nicole Cattano
- M. Nicola Cassetta
- M. Frédéric Strittmatter
- M. Vincenzo Camuglia

Pour la Commission :

- Mme Vreni Boss
- M. André Mini
- M. Xavier Guerry
- M. Christian Baur, président
- M. Enzo Bartolucci, rapporteur

La Commission remercie la Municipalité d'avoir répondu aux différentes questions posées.

Messieurs Camuglia et Cassetta ont participé à la présentation du projet avec l'explication des travaux concernant la partie technique et le changement de la cloche. Ils nous ont expliqué que les travaux seront effectués sur tous les lampadaires bruns du village et ceux sur les routes de Sullens et Cossonay. Les nouvelles têtes seront réglables pour que le système d'éclairage puisse respecter une certaine plage horaire.

Les points retenus à la suite des diverses questions de la Commission sont les suivants :

- Il est possible que la réduction d'énergie soit encore plus grande que prévue dans le préavis grâce à la flexibilité de réglage du système d'éclairage.
- Contrairement à ce qui nous a été répondu, nous ne trouvons aucune information sur le site GMR concernant la distance entre les mats pour la sécurité des usagers.

- La mise en place d'un système de détection automatique n'a pas été sélectionné, le coût élevé qui est estimé à 48'000.- en est la raison.
- Certains lampadaires, notamment les 4 des passages piétons, garderont une luminosité plus élevée pour des raisons de sécurité.
- Les nouvelles têtes d'éclairage seront réglables jusqu'à 180°, permettant donc de couvrir une surface d'éclairage bien plus grande que les têtes actuelles.
- Le câble actuel à l'intérieur du mat sera remplacé par un nouveau, permettant l'adaptation de l'éclairage sur les nouvelles têtes LED. Les travaux sont déjà prévus dans le coût du préavis no 5/2023.
- Il a été relevé que les articles 17, 18 et 19 du contrôle électrique de l'Ordonnance sur le courant fort ne figuraient pas dans le préavis et auraient pu être ajoutés en annexe. Ces articles concernent la teneur, la validité ainsi que la modification et révocation de l'autorisation d'installer. A relever qu'un contrôle électrique est de toute façon toujours demandé lors de transformations.
- Parmi les 4 devis demandés, l'offre de la société Duvoisin et Groux a été retenue pour le projet. Les lampes GMR proposées ne sont vendues que par la société Duvoisin et Groux.
- Le réglage de l'éclairage sera flexible en fonction des heures et des saisons.
- Les nouvelles têtes sont garanties sept ans et grâce à la technologie LED, elles ne nécessiteront que peu d'entretien ces prochaines années. Un contrat de maintenance sera établi par la suite.
- Il n'est pas possible de bénéficier de quelconque subvention pour ce projet.
- Les lampadaires en place n'ont aucun défaut, il n'y a donc aucun changement à prévoir.
- Qu'en est-il des autres luminaires non concernés par le projet ?
- Malgré un délai de deux mois pour la commande, la Municipalité espère pouvoir effectuer les travaux avant la fin de l'année si le préavis est accepté.

En conclusion, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. vu le préavis municipal no 5/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public de la Commune de Villars-Ste-Croix,
2. oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis tel que présenté.

Villars-Ste-Croix, le 29 septembre 2023

Au nom de la Commission

Le Président :



Christian Baur

Le Rapporteur :



Enzo Bartolucci